

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Janvier 2016

OBJET : Aide départementale aux travaux de construction, de réhabilitation et de résidentialisation réalisés sur le site de Ruisseau Mirabeau par la S.A d'HLM Nouveau Logis Provençal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la S.A. d'HLM Nouveau Logis Provençal, au titre de son intervention sur le site de Ruisseau Mirabeau, une subvention d'équipement d'un montant global de 468 282 €, réparti comme suit :
 - 126 600 € pour la construction sur RM1 (ex antenne du centre social) de 7 logements, sur une dépense subventionnable de 1 266 000 € TTC,
 - 146.673 € pour la construction sur RM3 de 20 logements, sur une dépense subventionnable de 2 914 724 € TTC,
 - 42.900 € pour la réhabilitation/restructuration de 43 logements sur RM1, sur une dépense subventionnable de 1 347 254 € TTC,
 - 34.900 € pour la réhabilitation/restructuration de 35 logements sur RM2, sur une dépense subventionnable de 1 216 389 € TTC,
 - 25.551 € pour la résidentialisation de RM1, RM2, RM3, sur une dépense subventionnable de 851 709 TTC,
 - 7.881 € pour l'individualisation des compteurs d'eau sur RM1, sur une dépense subventionnable de 157 616 € TTC,
 - 83.777 € pour la dépollution de RM3, sur une dépense subventionnable de 335 109 € TTC.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre des aides départementales, selon le modèle type approuvé à cet effet,

- de procéder à l'affectation de crédit indiquée dans le rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport et dans le document figurant en annexe I.

Ces actions seront financées sur l'AP 2015-19013G rattachée au chapitre 204, fonction 71, article 20422, dont la dotation est suffisante.

Votent pour : Le groupe « Un département gagnant – Les Républicains – UDI-Indépendants de droite » ; Le groupe des élus Indépendants ; Le groupe Communiste et Partenaires ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Le groupe des Socialistes et Républicains ;
Mme PUJOL

S'abstient : M. VERANI.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée